

## CADRE LÉGAL

Art. L.2315-18 du Code du travail

Ordonnance n°2017-1386 du 22 septembre 2017



### TARIFS (organisme non soumis à la T.V.A.)

En inter-entreprise : sur devis.  
En intra-entreprise : sur devis.

### OBJECTIFS

- Déceler et mesurer les risques professionnels.
- Savoir analyser les conditions de travail.
- Connaître les mesures de prévention à mettre en place.

### PUBLIC VISÉ

Toute personne élue au CSE dans une entreprise de moins de 300 salariés.

### MOYENS ANDRAGOGIQUES

Apports théoriques au moyen d'une présentation numérique projetée, de vidéos explicatives et d'exercices pratiques.

La formation est animée par un formateur à jour de ses compétences.

### MATÉRIELS REQUIS

- Salle de formation compatible avec le nombre de participant.
- Tables et chaises pour chaque participant.
- Mur blanc sur lequel projeter la présentation.
- Paperboard ou tableau effaçable.



### DURÉE

De 21 heures sur trois jours.

### NOMBRE DE PARTICIPANT

De 1 à 12 maximum.

### VALIDITÉ

Tous les 4 ans.

### PRÉ-REQUIS

Avoir participé à la formation CSE initiale.

### SITUATION DE HANDICAP

Nous nous adaptons à toute personne en situation de handicap, qu'il soit moteur, sensoriel, mental, cognitif ou psychique.

Merci de nous en faire part afin de mettre en place les mesures nécessaires.





## PROGRAMME THÉORIQUE

- Le cadre légal et réglementaire :
  - Les dispositions réglementaires et légales.
  - La responsabilité pénale et la sécurité au travail.
  - Les statistiques des accidents de travail et maladies professionnelles.
- La prévention en entreprise :
  - La prévention et le management.
  - La prévention au service du salarié.
  - Comprendre et mettre en place un plan d'action.
- Les acteurs de la prévention :
  - La direction de l'entreprise.
  - La médecine du travail.
  - Les managers et les responsables d'équipe.
  - La CARSAT.
  - L'inspection du travail.
- Les rôles du CSE :
  - Comprendre et appliquer les obligations législatives et réglementaires.
  - Le document unique : évaluation, analyse et rédaction.
  - Savoir constater un risque et y appliquer une mesure de prévention.
  - Les réunions post accident.
- La prévention et les conditions de travail en entreprise.
  - Savoir analyser les différents postes de son entreprise.
  - Connaître les principaux risques de l'entreprise.
  - Savoir améliorer les conditions de travail dans son entreprise.

## PROGRAMME PRATIQUE

- Étude de cas et visite des postes de l'entreprise.
- Exercices de rédaction d'un document unique.
- Observation et analyse des différents postes de l'entreprise.

**Note :** ce programme concerne le recycle de la formation initiale CSE. Les éléments théoriques enseignés sont donc allégés et constitue un rappel.



## ÉVALUATION

Évaluation en début de formation afin d'évaluer les connaissances des participants.

Le participant est évalué en fin de session par le formateur.

## DOCUMENTS REMIS

Livret stagiaire remis directement aux participants à la fin de la formation.

Attestation de fin de formation remis par le formateur aux participants à la fin de la formation.

## Des questions sur la réalisation de cette formation ?

E.L.G. Associés vous conseille et vous aide à trouver des solutions en fonction de vos besoins et de votre budget.

Nous nous devons de vous apporter notre savoir-faire pour mieux répondre à vos besoins.

